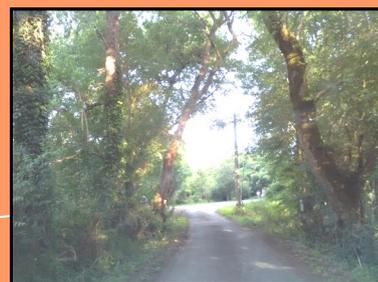
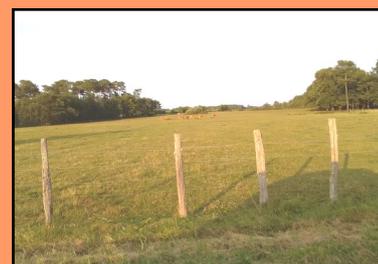


Bulletin municipal 2021

Cézac



L'équipe municipale vous
souhaite une Bonne
Année 2021



MAIRIE

54 RUE GERMAINE LEGLU
33620 CEZAC

Horaires d'ouverture

Lundi: 8h30 - 12h et de 13h30 - 18h30

Mardi au Vendredi: 8h30 - 12h et 13h30 17h30

Tél. fixe : 05 57 68 64 09

Télécopie : 05 57 68 54 40

@ : mairiecezac@wanadoo.fr



Mairie de Cézac



L'équipe municipale 2020 - 2026



Nicole PORTE
Maire



Hugo MASSON,
1er Adjoint



Martine HOSTIER,
2ème Adjointe



Eric HAPPERT,
3ème Adjoint



Béatrice BOITARD,
4ème Adjoint



Laurent FOUCHÉ,
5ème Adjoint

Les conseillers municipaux



Manuel OLIVIER
Conseiller délégué



Laurent MACARY
Conseiller délégué



Bruno BUSQUETS



Isabelle LAVANDIER



Cécile CHEVRIER



Sonia BONARINI



Céline BORNAZEAU



Bruno MAURILLE



Agnès LAINÉ



Patrice MEHATS



Viviane LEGAI



Jérémy MORET



Fabienne MANCHE



Christophe PETIT



Maïté MARCHAND



Mickaël RECLUS



Sylvie MÉTEYER

Mot du Maire

En cette nouvelle année je tiens à vous adresser mes vœux les meilleurs et les plus sincères, à vous, comme à tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2020 n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Nous avons collectivement été confrontés à des défis considérables que nous devons continuer à relever mois après mois, année après année. La santé, l'environnement et l'économie plus que jamais au cœur de nos préoccupations au moment où il nous appartient de forger une nouvelle société.

Puisse 2021 être placée sous le sceau d'une fraternité vivante et audacieuse, au service du devenir de notre commune et de l'accomplissement de chacune et chacun de nos concitoyens.

Avec toute ma reconnaissance pour les actions que vous menez au quotidien et l'assurance de mon engagement renouvelé à vos côtés.

Nicole PORTE, Maire



Travaux de voirie



Les travaux de la résidence intergénérationnelle ont commencé en 2020

Ce sont 54 logements dont 40 % qui sont destinés aux seniors.

Livraison prévue 1er semestre 2022.



En 2020 Le chemin entre l'école maternelle et la rue des Prunus a été recalibré, une barrière sélective va être mise en place.

Nous avons continué la réfection des routes en commençant par les voies empruntées par les bus de ramassage scolaire.



Un chemin piétonnier a été créé « Rue des Noisetiers » et « Rue des Chênes ». Tracé ci-dessus.

Des permis de Construire pour la Zone d'Activités des Ortigues ont été déposés et courant 2021 les travaux débuteront.

Les entreprises qui s'implantent sont :

- ◆ IZOL 33
- ◆ SCI PLACE DU MARCHÉ
- ◆ SAS CORBI
- ◆ SARL GARDERON

Nous aurions souhaité mettre des chicanes de ralentissement au carrefour du Grand village et de la rue des Haras

Nous sommes dans l'attente de la réponse du Conseil Départemental.

En 2021, nous poursuivrons ces aménagements et allons reprendre le « pointe à temps » qui permet de maintenir la voirie en état et d'envisager certaines réfections complètes.

Un passage piéton a été mis en place « Avenue Maréchal Leclerc » et « rue des Haras » avec des panneaux flash signalant ce dernier.

Laurent FOUCHÉ
Adjoint délégué de la voirie

Grands Projets

Les travaux d'aménagement du Centre Bourg



L'église a été ravalée, la salle des fêtes entièrement rénovée et les routes départementales servant d'entrée de ville ont été réaménagées.

A proximité directe du projet, se trouve la mairie, les deux écoles, le terrain de sport et dans les années à venir vont se construire un centre de loisirs et une résidence intergénérationnelle.

Une piste cyclable pourra être envisagée si des connexions avec les départementales alentours intègrent le réseau des pistes cyclables de Gironde.

Les travaux débuteront le 1er trimestre 2021.

Les élus de Cézac ont souhaité réaménager le centre-bourg. Leur volonté est de rétablir un espace de vie et de convivialité pour les habitants afin de créer une dynamique pour les activités économiques, associatives et culturelles. Il s'agit de retrouver une cohésion sociale et un développement économique local.



L'aménagement de notre espace public est un levier puissant pour renouveler l'attractivité de la commune en confortant la densité de population et en retrouvant une intensité de vie.

Son traitement est singulier et marque un espace central dans les aménagements du centre-bourg : place jardinée pour accueillir des événements, des moments de détente entre amis ou famille.

Depuis 2016 la commune de Cézac porte une attention particulière à la mise en valeur de son patrimoine bâti.



Bibliothèque municipale



La bibliothèque municipale accueille les petits et les grands.

Nadège, la bibliothécaire, vous attend du lundi au vendredi ainsi qu'un samedi matin par mois.

Ce service de la commune est GRATUIT.



Mais il n'y a pas que des livres à la bibliothèque !

La bibliothèque reçoit les classes de l'école mais pas que !

Que vous habitiez Cézac ou les villages alentours, vous pouvez venir emprunter des livres gratuitement, il suffit juste d'adhérer au règlement intérieur de la structure.

Il y en a pour tous les âges et tous les goûts ; adultes ou enfants, vous y trouverez des romans, des bandes dessinées, des albums, des contes, des documentaires sur le jardinage, la cuisine, les activités manuelles, la photographie...

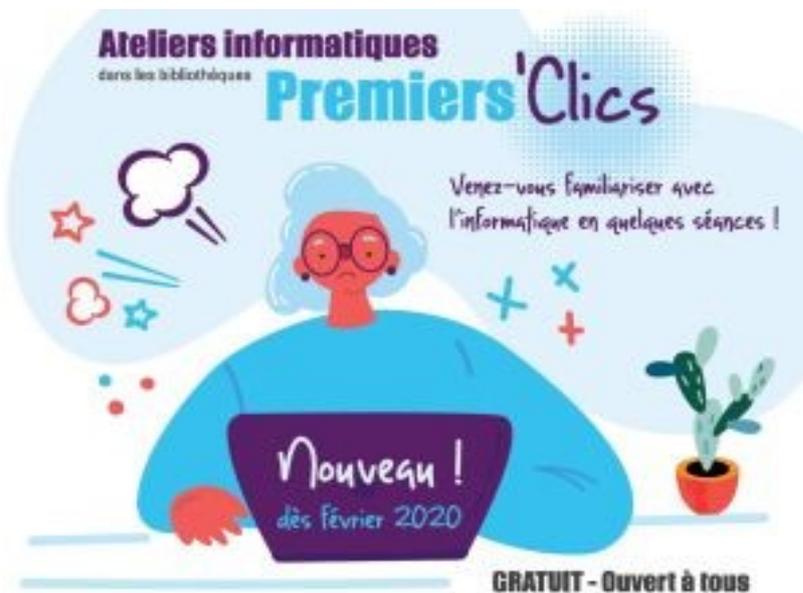
Les collégiens et lycéens ne sont pas en reste et trouveront un rayon spécialement aménagé pour eux ainsi que les « classiques » de la littérature demandés par leurs professeurs.

Des animations vous sont régulièrement proposées :

lectures de contes pour les enfants, accueils d'auteurs, club de lecteurs adultes et comité de lecture avec un groupe d'adolescents (ils contribuent ainsi à la sélection des livres qui alimentent « le Fonds Ados »), fête de la science, fête de la nature, quinzaine numérique, concours de nouvelles... en partenariat avec La CDC Latitude Nord Gironde et les services du département.

La Marmothèque : Les assistantes maternelles et les parents d'enfants de moins de 3 ans peuvent, sur inscription, participer avec leurs enfants à des ateliers autour de la lecture grâce à des livres adaptés à leur âge.

Alors, demandez le programme !



En partenariat avec le Jardin Thérapeutique d'Oréda, depuis mars 2017, nous vous proposons des sachets de graines (légumes, fleurs, aromatiques).

Vous empruntez un livre et vous repartez aussi avec des semences !

Pour rester informé et se tenir au courant de toute l'actualité de la bibliothèque,

Bibliothèque Municipale de Cézac.

« Aimez-la » et vous saurez tout.



Alors, demandez le programme !

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Lundi 9h00 - 12h00 et de 12h à 16h

Mardi 9h00 - 12h00 et de 12h à 16h **permanence de 17h à 18h00**

Mercredi 14h00 à 18h

Jeudi 9h00 - 12h00 et de 12h à 16h **permanence de 17h à 18h00**

Vendredi 9h00 - 12h00 et de 12h à 16h

Permanence un samedi par mois de 9h 00 à 12h00 les :

- ◆ 30/01/2021
- ◆ 27/02/2021
- ◆ 20/03/2021
- ◆ 10/04/2021
- ◆ 29/05/2021
- ◆ 26/06/2021



Services à la personne le CCAS

Afin d'apporter de l'aide aux personnes les plus fragiles du territoire, le CIAS et le CCAS de Cézac a pour objectif de faire bénéficier tous les habitants du territoire des mêmes droits et des mêmes services, quelles que soient leur situation et leur commune de résidence.

Les services proposés sont en autre :

↪ Le **Transport à la demande** pour

- Les personnes de plus de 75 ans
- Les personnes à mobilité réduite
- Les personnes en insertion sociale ou professionnelle (bénéficiaire de minima-sociaux), y compris les jeunes suivis en Mission Locale, pour des raisons de santé ou pour des démarches liées à leur parcours d'insertion.

↪ Le **Portage de repas** ce service s'adresse à

- Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans.
- Toutes les personnes âgées de moins de 60 ans se trouvant dans l'incapacité temporaire de préparer les repas

↪ Les **Petits travaux à domicile** aux

- personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes de moins de 60 ans, souffrant d'un handicap

↪ La **Téléassistance**

- Le service est ouvert à toute personne âgée en perte d'autonomie, sans limite d'âge.

↪ L' **Aide alimentaire**

Des personnes ou familles en situation de précarité, orientées par les CCAS de Cézac ou par un travailleur social. (MDSI à St André de Cubzac 05.57.43.19.22)

↪ Le **Point d'Accès aux Droits**

Le point d'accès au droit est un lieu gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Le PAD regroupe des permanences juridiques et administratives qui permet à chacun :

- de connaître ses droits avant d'accomplir toute démarche,
- d'être conseillé lors de désaccords ou de conflits avec ses voisins, sa famille, son employeur, etc,
- d'être aidé en tant que victime,
- de résoudre un conflit à l'amiable, ...
- Pour toute information et prise de rendez-vous, contacter le CIAS 05 57 58 67 16

↪ La **Location de voiture à tarif solidaire**

Une aide à la mobilité pour qui ?

- Les personnes en insertion professionnelle :
- Les bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi ou en formation,
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi
- Les intérimaires
- Les personnes en activité : salaire mensuel net inférieur à 1000€

Pour toute information complémentaire, vous devez joindre soit le CCAS de Cézac ou le CIAS au 05.57.58.67.12

Le CCAS vous informe qu'une permanence en mairie à lieu le Jeudi après-midi sur rendez-vous.

L'épicerie solidaire

Le service du CCAS (centre communal d'action sociale) de la Mairie de CEZAC et avec la gestion du CIAS en amont, vient en aide chaque semaine à des familles en leur distribuant des colis alimentaires.

Les élus du CCAS de CEZAC et des communes sur la CDC qui sont impliqués au CIAS sont soucieux de répondre au plus près des besoins de la population. Nous avons souhaité faire évoluer ce service par la création d'une épicerie sociale et solidaire.

Depuis mars 2019 nous avons confié la création et la gestion de ce projet à l'association « **Épicerie Latitude Solidaire** ». Je suis membre du Conseil d'Administration et j'ai participé à la réflexion pour son élaboration.

Ainsi les familles aux revenus faibles pourront venir se ravitailler à l'épicerie en alimentation et en produits de premières nécessités en fonction de leurs besoins réels et de leur goût, cela pour un coût minime bien sûr ! Ce sont « **les clients bénéficiaires** ».

Mais nous souhaitons proposer des produits de qualité et par un approvisionnement essentiellement de proximité, directement du producteur.

Ainsi des clients de tous horizons pourront aussi venir faire leurs courses à l'épicerie, à un tarif identique au marché alentour. Ce sont « **les clients solidaires** »

Cette épicerie permettra alors aux clients bénéficiaires de devenir acteurs de leur aide alimentaire et de retrouver leur autonomie, tout en gardant leur dignité !

Nous souhaitons que ce lieu soit convivial afin de permettre la rencontre et le partage en proposant à tous ses membres des ateliers.

Les travaux de construction de l'Épicerie Latitude Solidaire ont commencé au 49 Ter Av. du Général de Gaulle à SAINT YZAN de SOUDIAC. Nous vous tiendrons au courant de son avancement.

Béatrice BOITARD,
4ème adjointe déléguée au CCAS

Diagnostic illettrisme



Vous connaissez une personne de plus de 16 ans qui rencontre des difficultés à lire ou écrire.

La plateforme diagnostic illettrisme de la Haute Gironde peut l'aider à faire le point sur ses connaissances et l'orienter selon ses besoins.

N'hésitez pas et téléphonez-nous au 05-57-58-43-15

Plateforme diagnostic illettrisme
Association ACSAIE
33920 ST YZAN DE SOUDIAC

Repas des aînés



Le 9 février, 139 personnes sont venues pour le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux séniors Cézacais âgés de 65 ans et plus.

En raison des restrictions sanitaires le repas de nos anciens sera reporté à une date ultérieure, dès que possible.

Démarches Administratives



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) ET/ OU PASSEPORT

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 15 ans, pour les mineurs 10 ans.

Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Toutefois, tous les pays n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre.

Selon le pays de destination, il est conseillé de demander le renouvellement de la carte d'identité ou de se munir d'un passeport.

Vous devez prendre un rendez-vous par personne sur rendezvousonline.fr pour le dépôt du dossier.

Listes des documents à fournir pour une CNI ou un Passeport

Vous devez vous munir des originaux.

Une pré-demande en ligne devra être rempli pour chaque demande (CNI, Passeport ou CNI et Passeport).

À l'issue de la procédure un numéro de pré-demande vous sera attribué.

Vous devez ainsi vous munir le jour du rendez-vous du récapitulatif de cette pré-demande ou le relever le numéro sur papier libre.

Le timbre fiscal dématérialisé pour les demandes de passeports pourra être acheté en ligne lors de cette pré-demande ou acheter dans un bureau de tabac et renseigné sur la pré-demande.



Pour faire votre pré-demande en ligne

- ◆ Créer un compte à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- ◆ Sans création de compte ; si vous déclarez vos impôts en ligne, si vous avez un compte sur Ameli.fr ou à la Poste, vous pouvez vous rendre directement sur les liens proposés ci-dessous : (plus pratique et rapide)

<http://idp.impots.gouv.fr>

<https://fc.assure.ameli.fr/FRCO-app/login>

Attention les photos doivent avoir moins de 6 mois à la date de la demande et être conforme aux normes réglementaires.

Un acte de naissance sera exigé dans le cas d'une 1ère demande ou pour perte ou vol (si vous n'avez pas une autre pièce d'identité en cours de validité (passeport ou CNI) , et que la ville de naissance n'a pas adhéré à la dématérialisation des actes.

Il conviendra alors de vérifier si votre ville de naissance est adhérente à la dématérialisation sur le site suivant : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Les remises se font sur rendez-vous . Pour le retrait Carte d'identité et Passeports , le demandeur majeur doit être présent.

Les mineurs dès 12 ans seront obligatoirement présents pour le retrait du passeport (prise d'empreintes). Pas d'obligation de présence du mineur pour le retrait de la Carte d' Identité.

En cas de renouvellement l'ancien titre sera à remettre lors du retrait du nouveau.

Le retrait du titre doit être fait dans un délai de 3 mois après le message de réception ; passé ce délai le document sera détruit.



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est OBLIGATOIRE

Il doit être effectué par le jeune lui-même ou son représentant légal entre votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème suivant

L'attestation de recensement,

Elle est délivrée sur présentation de :

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de - 3 mois

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
S'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique
(code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Informations diverses

2 nouveaux commerçants ambulants dans le bourg

Après l'ouverture en décembre 2019 d'un Food Truck THAI qui est présent à côté de la pizzeria KIOS K 44, c'est au tour d'un kebab de se joindre à eux.

Vous pourrez les retrouver :

SEP SEPCUISINE THAÏ tous les jeudis soirs dès 17h30 (07.68.13.23.81)

Le Kebab tous les vendredis de 18h à 21h30 (06.89.98.69.04)

La Pizzeria 06 59 74 96 47

le lundi Fermé

le mardi 18h 21h30

Du mercredi au samedi services midi 11h 13h30 & soir 18h 21h30

Le dimanche service du soir uniquement 18h à 21h30

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune que vous habitez :

- s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts.
- ou s'il y a une obligation de débroussaillage ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si des voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Extrait du site internet servicepublic.fr



Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches,...) ?

De quoi s'agit-il ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épiluchures de fruits et légumes

OUI AU CIVISME NON AUX INCIVILITÉS !



DÉPÔT SAUVAGE INTERDIT

EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS HORS DE LA DÉCHÈTERIE, SUR LA VOIE PUBLIQUE, VOUS VOUS EXPOSEZ À :

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

✓ 1 500 € d'amende

✓ La saisie de votre véhicule

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

✓ 2 ans de prison

✓ 75.000 euros d'amende

Article R635-8 du Code pénal / Articles R541-77 et L541-46 du Code de l'environnement

Des caméras seront installées.



SEP SEPCUISINE THAÏ

NUISANCES DE VOISINAGE

RAPPELONS QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE EN MATIÈRE DE BRUIT :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (*tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...*) ne peuvent être effectués que :



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

En revanche toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage doit interrompre ses travaux **entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf en cas d'intervention urgente)**. Un mot également pour rappeler aux propriétaires d'animaux et en particulier de chiens qu'ils sont tenus de prendre toute mesure de nature à les dissuader de faire du bruit de manière intempestive et répétitive, pour éviter une gêne pour le voisinage. *Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté relatif aux bruits de voisinage du 5 octobre 2009.*

Accueil
du lundi au vendredi
9h - 12h30 et 14h - 17h

Jan. 2021	Fev. 2021	Mar. 2021	Avr. 2021	Mai. 2021	Jui. 2021	Jul. 2021	Aou. 2021	Sep. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Dec. 2021
Ven. 01 (Férié)	Lun. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Jeu. 01	Dim. 01	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Mer. 01
Sam. 02	Mar. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	(Férié)	Jeu. 02
Dim. 03	Mer. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mar. 02	Ven. 03
Lun. 04	Jeu. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Dim. 04	Dim. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Mer. 03	Sam. 04
Mar. 05	Ven. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mar. 05	Sam. 05	Lun. 05	Jeu. 05	Dim. 05	Mar. 05	Jeu. 04	Dim. 05
Mer. 06	Sam. 06	Sam. 06	(Férié)	Mer. 05	Dim. 06	Mar. 06	Ven. 06	Lun. 06	Mer. 06	Ven. 05	Lun. 06
Jeu. 07	Dim. 07	Dim. 07	Mar. 06	Jeu. 06	Lun. 07	Lun. 07	Sam. 07	Mar. 07	Jeu. 07	Sam. 06	Mar. 07
Ven. 08	Lun. 08	Lun. 08	Mer. 07	Ven. 07	Mar. 08	Jeu. 08	Dim. 08	Mer. 08	Ven. 08	Dim. 07	Mer. 08
Sam. 09	Mar. 09	Mar. 09	Jeu. 08	Sam. 08 (Férié)	Mer. 09	Ven. 09	Lun. 09	Jeu. 09	Sam. 09	Lun. 08	Jeu. 09
Dim. 10	Mer. 10	Mer. 10	Mar. 09	Dim. 09	Jeu. 10	Sam. 10	Mar. 10	Ven. 10	Dim. 10	Mar. 09	Ven. 10
Lun. 11	Jeu. 11	Jeu. 11	Sam. 10	Lun. 10	Ven. 11	Dim. 11	Mer. 11	Sam. 11	Lun. 11	Mer. 10	Sam. 11
Mar. 12	Ven. 12	Ven. 12	Dim. 11	Mar. 11	Sam. 12	Lun. 12	Jeu. 12	Dim. 12	Mar. 12	Jeu. 11 (Férié)	Dim. 12
Mer. 13	Sam. 13	Sam. 13	Lun. 12	Mer. 12	Dim. 13	Mar. 13	Ven. 13	Lun. 13	Mer. 13	Ven. 12	Lun. 13
Jeu. 14	Dim. 14	Dim. 14	Mar. 13	Jeu. 13	Lun. 14	Mer. 14	Sam. 14	Mar. 14	Mer. 14	Sam. 13	Mar. 14
Ven. 15	Lun. 15	Lun. 15	Mer. 14	Dim. 14 (Férié)	Mar. 15	(Férié)	Dim. 15	Mer. 15	Ven. 15	Dim. 14	Mer. 15
Sam. 16	Mar. 16	Mar. 16	Jeu. 15	Ven. 14	Mer. 16	Jeu. 15	(Férié)	Jeu. 16	Sam. 16	Sam. 14	Jeu. 16
Dim. 17	Mer. 17	Mer. 17	Ven. 16	Sam. 15	Ven. 16	Ven. 16	Lun. 16	Ven. 17	Dim. 17	Lun. 15	Ven. 17
Lun. 18	Jeu. 18	Jeu. 18	Sam. 17	Dim. 16	Sam. 17	Sam. 17	Mar. 17	Sam. 18	Mer. 18	Mar. 16	Sam. 18
Mar. 19	Ven. 19	Ven. 19	Dim. 18	Lun. 17	Dim. 18	Dim. 18	Mer. 18	Dim. 19	Mer. 19	Mer. 17	Dim. 19
Mer. 20	Sam. 20	Sam. 20	Mar. 20	Mar. 18	Lun. 19	Lun. 19	Jeu. 19	Lun. 20	Mer. 20	Jeu. 18	Dim. 20
Jeu. 21	Dim. 21	Dim. 21	Mer. 21	Mer. 19	Mar. 20	Mar. 20	Ven. 20	Mar. 21	Jeu. 21	Ven. 19	Mar. 21
Ven. 22	Lun. 22	Lun. 22	Jeu. 22	Jeu. 20	Jeu. 21	Mer. 21	Sam. 21	Mer. 22	Sam. 22	Sam. 20	Mer. 22
Sam. 23	Mar. 23	Mar. 23	Ven. 23	Ven. 21	Mer. 22	Jeu. 22	Dim. 22	Jeu. 23	Sam. 23	Dim. 21	Jeu. 23
Dim. 24	Mer. 24	Mer. 24	Sam. 24	Sam. 22	Jeu. 23	Ven. 23	Lun. 23	Ven. 24	Lun. 23	Lun. 22	Ven. 24
Lun. 25	Jeu. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Dim. 23	Ven. 24	Sam. 24	Mar. 24	Sam. 25	Mar. 24	Mar. 23	Sam. 25
Mar. 26	Ven. 26	Ven. 26	Lun. 26	Lun. 24 (Férié)	Dim. 25	Dim. 25	Mer. 25	Dim. 26	Mer. 25	Mer. 24	(Férié)
Mer. 27	Sam. 27	Sam. 27	Mar. 27	Mar. 25	Mar. 26	Lun. 26	Lun. 26	Jeu. 26	Lun. 27	Jeu. 25	Dim. 26
Jeu. 28	Dim. 28	Dim. 28	Mer. 28	Mer. 26	Dim. 27	Mar. 27	Mar. 27	Ven. 27	Mar. 28	Ven. 26	Lun. 27
Ven. 29	Lun. 29	Lun. 29	Jeu. 29	Jeu. 27	Mer. 28	Mer. 28	Mer. 28	Sam. 28	Mer. 29	Sam. 27	Mar. 28
Sam. 30	Mar. 30	Mar. 30	Ven. 30	Ven. 28	Mer. 29	Jeu. 29	Dim. 29	Jeu. 30	Ven. 29	Dim. 28	Mer. 29
Dim. 31	Mer. 31	Mer. 31		Sam. 29	Mer. 30	Ven. 30	Lun. 30	Mar. 31	Sam. 30	Lun. 29	Jeu. 30
				Lun. 31		Sam. 31			Dim. 31	Mar. 30	Ven. 31

☎ 05 57 84 74 00

@ contact@smicval.fr

🌐 www.smicval.fr

✉ 8 route de la Pinière
33910 St Denis de Pile

JOURS FÉRIÉS TRAVAILLÉS
NOUVEAU
VOS DÉCHETS COLLECTÉS

NOUS **PASSONS**
MÊME LES JOURS FÉRIÉS

À l'exception du 1er mai, du 25 décembre et du 1er janvier, les collectes seront alors rattrapées le samedi suivants aux heures habituelles.

Pôle Recyclage

Apport volontaire en Pôle Recyclage (déchèterie)

Métaux - Gravats - Bois - Végétaux - Plâtre - Cartons - Meubles - Appareils électriques - Déchets dangereux

Ouvert du lundi au samedi

- ▶ **SANS rendez-vous**, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h en été et de 13h à 17h en hiver
- ▶ **AVEC rendez-vous**, les vendredis et samedis en 3 min chrono sur www.smicval.fr ou au 05 57 84 74 00

N'oubliez pas de présenter votre carte elle est **obligatoire**

Je gêne
le passage



Je rentre à la
maison

Associations

ACTIVITÉS SPORTIVES

ARTS MARTIAUX

à la Maison des Associations

QI GONG

M. JOUBERT ① 06.83.85.71.45
Cours le Mardi et Vendredi de 19h à 20h

TAEKWONDO

Mme GEDON ① 06.25.59.62.56
Le lundi de 20h à 21h30 enfants 14 ans et +
Le jeudi 20h -21h 30 cours adultes
Le samedi de 10h à 13h de 5 à 15 ans

JU JUTSU

M. DANEL ① 06.62.61.62.84
Cours adultes le samedi à 14h30
Dimanche matin 10h à 12h

DO-IN

M. DANEL ① 06.62.61.62.84
Séances de relaxations adultes le mercredi de 19h à 21h

DANSE / TWIRLING BÂTON

DANSE TWIRL ACADEMY

Twirling, danse moderne, majorettes.
Le Twirling de 15h à 16h à la salle des fêtes.
Mme MATTHEY Annick
..... ① 05.57.68.85.26

GYMNASTIQUE / DÉTENTE

AVENIR CEZACAIS

Gymnastique
Le mardi de 19h45 -20h45 et le jeudi de 19h à 20h avec Laurence à la Salle des Fêtes
Mme LAFUENTE Janine
..... ① 05.57.68.85.75

YOGA / HETRE ET BIEN ETRE

Lundi de 19h à 20h 30
Mme NEVEUX Catherine
..... ① 06.03.45.73.75
contact@satnamattitude.com

FOOT

FOOTBALL CLUB CUBNEZAIS

M. FOHR Julien
..... ① 06.84.05.72.10
fccubnezais@hotmail.com
A partir de 5 ans, entraînement en fonction de l'âge.

CYCLISME

CIRCUIT DES VINS DU BLAYAIS

M. MOREAU Jean -Bernard
..... ① 06.62.81.15.68

PETANQUE

PETANQUE

M. BOUDEAU Henri
..... ① 05.57.68.98.54

ACTIVITÉS CULTURELLES

ARTS / ATELIERS MANUELS

CALIFOURCHON

L'association A pour but d'accueillir tous publics. Les animations sont culturelles, sportives ou concerne l'art scénique tout en restant proche de la nature.
M. NIVELLE Guillaume
..... ① 06.20.48.34.86
animations@asso-califourchon.fr

LOISIRS & CONVIVIALITÉ

MUSIQUE / CHANTS

MUSIQUE A TA PORTE

Piano, guitare, violon, flûte, clarinette, saxophone...
Mme LACOUTURE Caroline
..... ① 05.57.43.30.33 ou 06.75.73.03.57
www.musiqueataporte.fr
musiqueataporte@yahoo.fr

COMITÉ DES FÊTES DES COUREAUX

M. SARDIN Laurent
..... ① 06.63.86.34.91
sardin33@hotmail.com

COMITÉ DES FÊTES DE CÉZAC

M. PARIAUD Bernard
① 05.57.68.12.46 / 06.43.84.61.34

Club du 3^{ème} âge

ETOILE CEZAGAISE

Mme LESCAUX Maryse
..... ① 06.18.57.05.32

CHASSE

A.C.C.A

M. COUREAU Cédric
..... ① 05.57.68.85.54 / 06.10.67.60.42

JARDIN THÉRAPEUTIQUE D'ORÉDA

M. VIDAL - AMSADHG
..... ① 05.57.58.97.33

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Mme AMANT Stéphanie
Page Facebook
<https://fr-fr.facebook.com/apecezac/s.regueillet@gmail.com>

EVEIL & PARTAGE EN COULEURS

Cette association a pour vocation le soutien à la parentalité et se veut être un espace de découvertes et d'apprentissages pour les enfants de 0/3 ans et un espace de ressources et d'échanges pour les parents.
Mme POLIMENI Aurore
..... ① 06 64 11 14 52
eveiletpartage2016@gmail.com

PATRIOTIQUE

A.C.P.G / C.A.T.M Anciens combattants

M. CAPLET Alfred
..... ① 06.01.72.07.62

L'association des parents d'élèves de l'école

Le 9 septembre 2020 a eu lieu notre réunion de rentrée de l'APE. Lors de celle-ci, nous avons élu notre bureau.

Nous avons aussi parlé des projets de l'année. Dans l'idée, nous aimerions réaliser les mêmes que l'année dernière. Malheureusement, il est fort probable que la crise sanitaire que nous connaissons tous actuellement, nous conduise à annuler certains rassemblements, à l'image de notre marché de Noël. Cependant, certaines actions peuvent être poursuivies sans problème, à savoir la vente de madeleines Bijou (qui a déjà été un franc succès), la vente de chocolats de Noël, une action autour de la fête des familles. Tous ces projets seront discutés et organisés lors de différentes réunions.

Ces manifestations ont but de récolter des fonds afin d'aider financièrement l'école pour des sorties ou des équipements, et d'organiser des événements.

Cette année, certains parents ont quitté l'association (leurs enfants changeant d'école) et malheureusement, nous ne comptons aucun nouveau bénévole. C'est une situation que nous déplorons.... Nous vous invitons à nous rejoindre pour nous aider à faire perdurer cette belle aventure.

Nous vous invitons à suivre notre activité sur la page Facebook de l'association : association des parents d'élèves de Cézac.

A très vite,

Stéphanie AMANT
Présidente de l'association



État civil 2020

Bienvenue à

VINSONNEAU Gabriel le 09 janvier
LOUVEAU Louna le 13 janvier
RISPAL Charlize le 14 janvier
MALON Noah le 17 janvier
RABENANDRASANA Joyce le 04 février
HÉRAUD Ninho le 10 mars
RENGGER Hathénaïs le 02 avril
DA SILVA Théa le 03 avril
DUPUY Sofia le 08 avril
GUESSOUM Leyla et Wassil le 10 avril
GUINARD Valentine le 16 mai
HIBON Lucie le 17 mai
CHARENTON Naël le 17 juin
CARRAUD LACOMBE Swann le 18 juillet
CHLOÉ Alessandro le 01 août
COTTET GUARATO Paolina le 09 août
FOUCHER Lise le 18 septembre
PAGA ALEXIS Leny le 25 septembre
MARQUE Axel le 02 octobre
VITRAS Clément le 11 octobre
DEU Mathis le 21 octobre
LAGARDE Maëlle le 21 octobre
PAILLET Rafaël le 07 octobre
GUIBERT Roan le 01 décembre
GUIBERT Mía le 02 décembre
BAHONDA Hannah le 18 décembre
TRAD Ilyes le 23 décembre

DI MURRO Catherine et VIEIRA Charles le 19 septembre
TOUCHARD Claire et LEFEBVRE Florent le 19 septembre
CASIMIR Marie-Laure et LAUCHE Yannick le 26 décembre

Ils nous ont quittés

DANEY née SUAREZ Marinette le 23 décembre 2019 - 74 ans
DUPUY née PEZET Muguette le 06 janvier - 89 ans
VERGNE Pierrette le 07 janvier - 92 ans
MONTES Y BREA José le 27 Janvier - 77 ans
HERVÉ Dominique le 7 mars - 65 ans
DELGADO née ARY Jacqueline le 21 mars - 73 ans
CLUSAN Eric le 23 mars - 64 ans
NENONENE Adjo le 10 avril - 44 ans
HEUSCHEN née DHONT Micheline le 6 mai - 95 ans
HERVÉ née TEXIER Micheline le 22 mai - 85 ans
SINTRÉ Renaud le 14 juin - 41 ans
HOGNON Nathalie le 02 septembre - 68 ans
RICHARD François le 17 septembre - 56 ans
DEROUBAIX Gérard le 18 septembre - 72 ans
NIAUD Pascal le 26 septembre - 66 ans
BARREAU Pierre dit Lucien le 4 octobre - 93 ans
CUELLAR Pascal le 31 octobre - 63 ans
GEBUS Véronique le 1er novembre - 51 ans
GRÉGORY Pierre le 10 novembre - 87 ans
VIGNAUD née CHRISTOPHE Paulette le 14 novembre - 88 ans
DARRIOUMERLE Bernard le 24 novembre - 84 ans
FABRI Pascal le 30 novembre - 50 ans
ESPOSITO née BRUNETEAU Françoise le 23 décembre - 69 ans

Ils se sont dits « oui »

DEMEL Noémie et BELOUIS Olivier le 27 juin
DEVAUX Sylvie et WEBER Maurice le 04 juillet
SAÍZ Alexandra et GARGOT Jérémy le 08 août
GIRARD Andrée et PROVOST Francis le 12 septembre

Journal réalisé par nos soins :

Mairie de Cézac

Directrice de publication: Mme PORTE Nicole

Imprimé par l'imprimerie IMP à Cavignac